

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 6 mai 2004

Présidence : Madame Nathalie SAUGY-ANHORN, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Josette FLACTION, Valérie JAGGI, Adine PERRET, Sarah SCAPERROTTA, François ARMADA, Martin BARAGANO, Patrick CAILLET, Fabrice DI LAURA, Laurent GABELLA, Thierry PIDOUX, Luka RADIC, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yan ROSSIER, Vassilis VENIZELOS.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Josette FLACTION, Valérie JAGGI, Adine PERRET, Sarah SCAPERROTTA, François ARMADA, Patrick CAILLET, Thierry PIDOUX, Luka RADIC, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yan ROSSIER, Vassilis VENIZELOS.

Absents :

Messieurs Martin BARAGANO, Fabrice Di LAURA, Laurent GABELLA.

* * * * *

Madame la Présidente :

L'appel fait constater que le quorum fixé à l'article 46 de notre règlement est respecté et je déclare cette séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2004

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. DÉMISSION

Le 7 mars dernier, Monsieur Jeremy KULL m'a adressé la lettre suivante :

Madame la Présidente,

Je vous fais part, par la présente, de ma démission du Conseil communal. En effet, je serai engagé à faire l'école de sous-officiers et ce, durant cinq mois. Je préfère donc me retirer afin de céder ma place à une personne plus disponible. C'est à regret que je dois prendre cette décision car j'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au Conseil communal.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Signé : Jeremy KULL

Je prends acte de cette démission et j'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Jeremy KULL qui a siégé durant une année au sein de notre Conseil.

* * * * *

Le 4 avril dernier, Monsieur Charles KULL m'a adressé la lettre suivante :

Madame la Présidente,

Je vous fais part de ma démission avec effet immédiat du Conseil communal pour des raisons professionnelles.

C'est avec beaucoup de regrets et après mûre réflexion que je me résous à prendre cette décision. Je garderai un bon souvenir de mes activités au sein de ce Conseil et vous présente mes vœux les meilleurs pour le futur.

Tout en vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Signé : Charles KULL

Je prends acte de cette démission et j'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Charles KULL qui a siégé durant plus de deux ans au sein de notre Conseil.

En votre nom à tous, je remercie Messieurs KULL pour tout le travail qu'ils ont accompli au sein de ce Conseil et de ses commissions, et leur adresse mes meilleurs vœux pour leur avenir.

Il sera procédé à leur remplacement au point 4 de notre ordre du jour.

4. ASSERMENTATIONS

Madame la Présidente :

Ce soir, nous accueillons trois nouveaux Conseillers. Avant de procéder à leur assermentation, je voudrais vous signaler que parmi eux se trouve le premier étranger répondant aux critères de l'article 142 de la nouvelle Constitution, soit résider en Suisse depuis 10 ans au moins et être domicilié dans le Canton depuis 3 ans au moins. Il s'agit de Monsieur Nunzio INDULSI.

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Olivier De BLAIREVILLE, le Bureau du Conseil s'est adressé à Monsieur Michel MÜLLER, retraité serrurier, né en 1939, domicilié à Florimont 1, premier des viennent-ensuite du parti Socialiste, et qui n'avait pu être assermenté lors de notre dernière séance.

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Jeremy KULL, le Bureau du Conseil s'est adressé à Monsieur Dominique VIQUERAT, conseiller en assurances, né en 1973, domicilié à la rue des Moulins 19, premier candidat de la deuxième liste complémentaire du parti Libéral.

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Charles KULL, le Bureau du Conseil s'est adressé à Monsieur Nunzio INDULSI, carrossier, né en 1959, domicilié à l'avenue des Bains 10, deuxième candidat de la liste complémentaire du parti Libéral.

Je demande à Messieurs Michel MÜLLER, Dominique VIQUERAT et Nunzio INDULSI de bien vouloir s'approcher de la table pour prêter serment et je prie l'assemblée de se lever.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du serment, qui se trouve à l'article 6 du Règlement. Elle prie Messieurs Michel MÜLLER, Dominique VIQUERAT et Nunzio INDULSI de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de leur nom.

Monsieur Michel MÜLLER : «Je le promets»

Monsieur Dominique VIQUERAT : «Je le promets»

Monsieur Nunzio INDULSI : «Je le promets»

Madame la Présidente :

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à prendre place dans la salle.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

En date du 17 mars 2004, j'ai reçu une lettre de Monsieur Marcel DESPLAND, avec copie de la lettre qu'il a adressée à Monsieur le Conseiller fédéral Samuel SCHMID, concernant toujours la parcelle derrière les Ateliers 2228, anciennement l'Arsenal fédéral.

Je dépose la copie de cette lettre sur le bureau à l'intention de celles ou ceux qui voudraient en prendre connaissance.

* * * * *

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Jean-Claude RUCHET
- Une question de Monsieur Jean-Louis KLAUS
- Une interpellation de Madame Gloria CAPT
- Une question de Monsieur Pascal BLUM
- Une question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS
- Une motion de Madame Claudine GIROUD

- Une interpellation de Madame Claudine GIROUD
- Une question de Monsieur Jean-David CHAPUIS
- Une question de Monsieur Patrik DURUZ
- Une question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame la Présidente :

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications à présenter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

7. PRÉAVIS NO 6 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 140'000.- POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA CHAPELLE D'YVONAND DE LA PAROISSE CATHOLIQUE D'YVERDON. (MONSIEUR JACQUES LEVAILLANT, RAPPORTEUR AD HOC)

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

C'est avec un plaisir non dissimulé que je vous lirai les conclusions de ce rapport, tout en vous priant de bien vouloir corriger une coquille que vous trouverez dans ces conclusions ; il s'agit bien du préavis no 6 et non du préavis no 17.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jacques LEVAILLANT, rapporteur ad hoc, ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Fabienne GOGNIAT LOOS, Adine PERRET, Guy ANGELOZ, Jacques LEVAILLANT, Cédric PILLONEL et David WULLIAMOZ.

Excusé : Monsieur Patrick COSANDEY.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Patrik DURUZ :

Je viens, comme une écrasante majorité d'entre vous, d'accepter les articles de ce préavis. Il est en effet évident que ces réparations sont indispensables, et que l'état actuel des lois et concordats ne nous laisse qu'une marge de manœuvre minimale dans ce genre de réalisation.

Ce préavis me laisse toutefois un goût amer et ce, pour deux raisons.

La première concerne la forme. Sous prétexte qu'un article de loi nous force la main, j'ai eu l'impression que tout le monde s'en est trouvé dispensé de fournir des explications ou de poser des questions.

Les Conseillers se sont ainsi retrouvés avec, en mains, un préavis municipal totalisant une page à peine de texte explicatif et un rapport de onze lignes significatives rédigé, m'a-t-on rapporté, après une séance de Commission d'à peine vingt minutes.

Comme dit plus haut, techniquement, ces réparations sont indispensables et nous en sommes tous conscients. Mais le Conseil communal est une assemblée politique, formée de représentants de la population dans toute sa diversité et dans toute sa curiosité. Je suis dès lors surpris que ce soir, notre Conseil n'ait été informé ni par le préavis municipal, ni par le rapport de la Commission, sur un certain nombre de questions qui me semblaient pourtant intéressantes. J'aurais aimé savoir par exemple:

- Qui est propriétaire de cette chapelle ? Il se trouve que c'est une association et non une collectivité publique soumise à la LCC.

- Par conséquent, cet immeuble a peut-être une valeur vénale, ne serait-ce que la valeur du terrain. Quelle est cette valeur ?
- Si le terrain a une valeur, on aurait pu envisager un financement par un emprunt hypothécaire. Pourquoi ceci n'a-t-il pas été envisagé ?
- On sait que les soumissions sont toujours un peu plus basses lorsque c'est un privé qui est le maître de l'ouvrage. N'aurait-on pas pu bénéficier de substantiels gestes de la part des entrepreneurs s'il s'était agi de travailler pour une association paroissiale ?
- A-t-on envisagé ces façons de procéder, ou d'autres encore ; si oui, lesquelles, si non, pourquoi ?
- Les frais liés à la réalisation et à l'envoi du présent préavis sont-ils inclus dans les Fr. 20'000.- d'honoraires et frais figurant dans le préavis ?
- Quelle part de notre participation de Fr. 108'195.- devons-nous réellement emprunter, et quelle part pourra-t-on imputer à l'interne ?
- Sur quelle base les catholiques de la paroisse ont-ils été recensés ? Cette base est-elle conforme à l'article 3 de l'arrêté d'application de la loi du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique dans le canton de Vaud ?
- Comment en est-on arrivé à cet étrange découpage paroissial qui couvre si mal le découpage officiel du Canton en districts et communes, etc...etc...

J'arrête ici cette liste de questions, mais il y en a peut-être d'autres.

Suis-je trop curieux ? Je ne le crois pas. On me demande de prendre une décision, je demande, en échange, d'être renseigné objectivement et complètement. Même si le sujet abordé touche à des thèmes politiquement sensibles comme la religion par exemple.

Mon second regret serait plutôt à adresser à l'autorité cantonale. En effet je me réjouis de voir, un jour peut-être, disparaître de notre législation des textes que je trouve iniques. Des lois et des arrêtés qui nous imposent de décompter les Chrétiens, et eux seuls, comme on décompte des bœufs pour obtenir des paiements directs. Des textes qui sentent encore l'occupation bernoise, malgré deux cents ans d'indépendance.

Mesdames et Messieurs les Députés, au moment où toutes les Constitutions de Suisse affichent fièrement la liberté de religion, j'appelle de mes vœux le jour où l'exercice de cette liberté fondamentale ne sera plus exploité pour de savantes péréquations.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous remercie pour votre attention et je vous invite, bien entendu, à accepter l'ensemble de ce préavis.

La parole n'est plus demandée et ce préavis no 6 est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer les travaux de réfection de la chapelle d'Yvonand de la Paroisse catholique d'Yverdon.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 140'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3381 « Chapelle d'Yvonand ».

Article 4 : Après déduction des participations des autres communes de la paroisse catholique d'Yverdon, la charge nette sera amortie en 10 ans.

**8. PRÉAVIS NO 08/04 CONCERNANT CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 505'000.- POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION TRANSFORMATRICE "SCIENCES" DANS LE PÉRIMÈTRE DU PST, POUR L'ALIMENTATION DES HALLES "HERREN" ;
UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 73'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU ET DE GAZ À LA RUE DE CLENDY ;
UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 107'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES DE GAZ À GRANDSON, À LA RUELLE DES RENARDS ET AU CHEMIN DE BORNÉ NAU. (MADAME JOËLLE MONNIN, RAPPOTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Joëlle MONNIN ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Joëlle MONNIN, Jacques FIVAZ, Daniel HOFMANN, remplaçant François CHASSOT, Charles MOUQUIN, Gilles VERDON et Michel WERKLE.

Absent : Monsieur Pascal GIROD.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 :

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE :

Je ne suis pas très fort en maths, mais je ne savais pas que la Municipalité avait une caisse noire ! Si vous faites le compte de l'article 5, vous trouverez Fr. 1'000.- de différence.

Madame la Présidente :

Je remercie Monsieur le Conseiller Jean-Hügues SCHÜLE.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 5 :

Monsieur Pascal BLUM :

J'ai bien compris Monsieur SCHÜLE et j'ai aussi refait le calcul. Il y a effectivement une erreur et il faudrait peut-être amender cet article. La Municipalité peut-elle nous indiquer sur quelle position elle souhaite ajouter les Fr. 1'000.- ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Monsieur SCHÜLE, vous êtes un parfait mathématicien ; il s'agit bien de Fr. 72'000.- et non Fr. 73'000.-. Je vous propose de dépenser seulement Fr. 72'000.- au plus.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :

Il y a effectivement un petit problème de calcul ; si on prend la page 5 du préavis, sous « Réseau électrique », le total est de Fr. 5'000.- ; on arrive ainsi à Fr. 73'000.-.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Effectivement Monsieur CHAPERON, vous êtes très observateur. Si on regarde à la page 5, ce sont bien Fr. 73'000.-. C'est pour cette raison que cela ne m'avait pas surpris au départ. Mais si on fait l'addition à l'article 5 - Monsieur SCHÜLE a raison - ce sont Fr. 72'000.-. C'est donc à ce Conseil de se déterminer entre Fr. 73'000.- et Fr. 72'000.-.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Ce n'est pas au Conseil de corriger un rapport erroné de la Municipalité. On doit nous dire sur quoi on doit voter réellement. La Municipalité nous propose un amendement à son rapport et on acceptera cet amendement. Ce ne sont pas des manières de faire pour des textes qui ont valeur de loi.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Les finances communales, comme les finances cantonales d'ailleurs, étant à la peine, je vous propose de voter Fr. 72'000.-.

Madame la Présidente :

Je vais donc vous faire revoter sur l'article 4 amendé.

Monsieur André PERRET :

Nous avons voté, à l'article 4, un crédit d'investissement de Fr. 73'000.-. La Municipalité n'a jamais eu, depuis tout le temps d'ailleurs, l'obligation de les dépenser dans leur totalité. Laissons l'article 4 tel qu'il est et votons l'article 5, même s'il y a un écart entre les deux ; cela n'a pas d'importance.

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Conseiller. L'article 4 a effectivement été approuvé ; l'article 5 a été voté également. Je propose donc de passer à l'article no 6.

La discussion est ouverte sur l'article 6 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 7 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 8 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 9 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Pierre HUNKELER :

J'ai une question à poser à la Municipalité au sujet du premier point de ce préavis qui concerne les halles. Je crois savoir que dans le cadre du PST, il y a une certaine sélectivité pour les entreprises qui sont acceptées, admises ou encouragées. J'aimerais savoir comment se passe ce processus de sélection lorsqu'on a affaire à une halle qui est construite par un investisseur privé et qui ensuite traite directement avec ses futurs locataires.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité a été attentive à la problématique que vous soulevez, Monsieur le Conseiller HUNKELER, notamment lors de la signature de l'acte de vente de ce terrain, en l'occurrence aux entrepreneurs HERREN. Elle a fait stipuler, dans cet acte notarié, que la clause que vous avez évoquée concernant la sélectivité des entreprises aptes à s'installer sur le site, conformément au règlement du plan partiel d'affectation, serait opérée au moment de la demande du permis d'habiter, qui est une opération du ressort de la Municipalité. C'est donc à cette occasion-là que l'autorité veillera à ce que ces clauses soient respectées.

Monsieur Pierre HUNKELER :

Merci de cette clarification, Monsieur le Syndic.

Monsieur Gérard JUNOD :

Madame MONNIN, dans son rapport, tout à la fin, nous dit « *Un des souhaits de la Commission était aussi de mieux connaître le retour sur investissement de ces objets* ». C'est un souhait légitime, mais au fond, on n'a pas la réponse. Pourrait-on l'obtenir ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Vous parlez effectivement de la situation de Grandson. La Commission a été informée dans un deuxième temps par rapport à ce retour sur investissement. Il faut savoir que sur Grandson, nous sommes propriétaires du réseau gaz. Nous avons 227 consommateurs, 15 kilomètres de conduites et nous vendons annuellement près de 9 millions de kilowattheures, ce qui nous garanti un retour sur investissement, je puis vous l'assurer.

Monsieur Gérard JUNOD :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 505'000.- est accordé à la Municipalité pour la construction de la station transformatrice "Sciences" dans le périmètre du PST, pour l'alimentation des halles "Herren".

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4126 « Transfo PST Herren ».

Article 3 : La dépense nette, après déduction de la participation de la copropriété du PST, sera amortie en 20 ans.

Article 4 : Un crédit d'investissement de Fr. 73'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz alimentant les bâtiments nos 41 à 49 de la rue de Clendy.

Article 5 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes nos :

- 4111 « Clendy 41-49 – Eau » par Fr. 33'600.-
- 4111 « Clendy 41-49 – Gaz » par Fr. 34'400.-
- 4111 « Clendy 41-49 – Electr. » par Fr. 4'000.-

Article 6 : La dépense nette sera amortie en 30 ans pour les installations du réseau d'eau et en 20 ans pour les installations électriques.

Article 7 : Un crédit d'investissement de Fr. 107'000.- est accordé à la Municipalité pour des travaux au réseau de gaz à Grandson.

Article 8 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes nos :

- 4128 « Gaz Renards » par Fr. 32'000.-
- 4128 « Gaz Borné Nau » par Fr. 75'000.-

Article 9 : La dépense nette sera amortie en 30 ans.

9. PRÉAVIS NO 11/04 CONCERNANT LA DEMANDE DE NATURALISATION PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MICAEL DOMINGOS CESAR. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole.

Madame la Présidente :

Je remercie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Micael Domingos Cesar, avec 79 OUI et 6 NON.**

Je félicite Monsieur Micael Domingos Cesar pour son accession à la bourgeoisie de notre cité.

Monsieur Christian PAULI :

Je souhaite poser une question, en marge de ce préavis et plus particulièrement de la clause d'urgence qui a été évoquée par Madame la Présidente de la Commission.

Si les raisons ont été précisées, et que représenter notre pays est donc un bon motif pour qu'une demande soit avancée, je m'en réjouis et cela ne me pose aucun problème.

J'aimerais toutefois savoir quels seraient les autres bons motifs de traitement en urgence de telles demandes ou, une autre façon de tourner la question, comment se fait-il qu'il y a deux vitesses, ou y a-t-il vraiment deux vitesses ? Ce d'autant plus que nous venons de recevoir un autre préavis avec un certain nombre de demandes et qu'à priori, toutes ces candidatures auraient pu passer devant ce Conseil, vraisemblablement en même temps.

Y a-t-il vraiment deux vitesses ? Y a-t-il de bons et de mauvais motifs ? Je pense qu'il y a sujet à réflexion par rapport à cela.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je n'ai bien sûr pas la prétention de vous donner une liste exhaustive ce soir, mais on pourrait avoir par exemple le grand âge d'un candidat, ou des raisons liées à l'état de santé, ou encore liées à des raisons humanitaires. Chaque cas est examiné en détail et comme on vous l'a dit dans notre préavis, c'est bien sûr contre le principe d'équité de traitement que la Municipalité a pris cette position, devant un cas particulier.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Avec la grande majorité de ce Conseil, je me réjouis que Monsieur Micael César ait pu rapidement trouver acceptation de notre part. Je m'inquiète un peu du côté du Canton. J'espère que de ce côté-là, ils sauront traiter avec célérité cette demande, car je crois que toute règle a des exceptions et j'apprécie en tout cas ce qui a été fait pour Micael.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Micael Domingos Cesar, de nationalité portugaise, né le 14 mars 1987 à Yverdon-les-Bains.

10. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DES FINANCES.

Madame la Présidente :

Il y a lieu de pourvoir au remplacement de Monsieur Charles KULL. J'attends une proposition.

Madame Marie-Louise HEFTI :

Le groupe Libéral propose, comme membre suppléant à la Commission des finances, la candidature de Monsieur Dominique VIQUERAT.

Madame la Présidente :

Comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection à main levée.

Vote à main levée : Monsieur Dominique VIQUERAT est élu à l'unanimité.

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller, vous venez d'être élu membre suppléant de la Commission des finances et je vous en félicite.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS
--

Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Paquet fiscal)

Ma question s'adresse à Monsieur le Syndic, responsable du dicastère des finances.

Le 16 mai prochain, nous nous prononcerons sur le paquet fiscal. Celui-ci va avoir des incidences importantes sur les finances cantonales et communales. Les pertes de recettes sont estimées à 190 millions pour le canton de Vaud et 70 millions pour l'ensemble des communes vaudoises. Certaines d'entre elles se sont approchées du Département cantonal des finances qui, selon son évaluation, estime une perte de recettes fiscales de 6% par commune. Cela équivaldrait pour Yverdon-les-Bains à une baisse de recettes d'environ 2 millions de francs par année.

Ma question est dès lors la suivante : Monsieur le Syndic, pouvez-vous me confirmer les chiffres que je viens de citer ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je peux parfaitement vous confirmer ces chiffres, Monsieur le Conseiller RUCHET, puisque les recettes fiscales budgétées pour 2004 à Yverdon-les-Bains, impliquant l'impôt sur le revenu et la fortune, s'élèvent à Fr. 37'570'000.-. C'est bien de 6% dont il s'agit et on arrive effectivement à une incidence de l'ordre de Fr. 2'300'000.- de "manco" pour notre Commune. Ce qu'il faut encore apprécier, c'est le délai de report de ce "manco" sur nos finances puisque, comme vous le savez, les effets de ce volet de la valeur locative seraient à prendre en considération dès 2008, alors que le Canton a 5 ans pour adapter le volet « famille », soit de 2005 à 2010. L'ordre de grandeur que vous avez évoqué est parfaitement exact.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je remercie Monsieur le Syndic pour cette confirmation. Permettez-moi un commentaire : à l'heure actuelle et au vu des finances communales, il sera nécessaire de compenser cette perte si nous ne voulons pas courir à la catastrophe. Pour la compenser, notre Commune sera obligée de procéder à des coupes sévères. En sachant qu'environ 85% de nos dépenses sont des charges liées auxquelles nous ne pourrions pas toucher, la Commune devra couper, entre autres, dans les prestations sociales qu'elle finance, pensons par exemple à l'accueil de la petite enfance... Il nous faudra également couper dans les diverses subventions versées aux associations, que celles-ci aient un caractère social, sportif ou culturel. Bref, aucun secteur ne sera épargné. Ceci se traduira par un net recul des prestations.

Dès lors, au vu des éléments évoqués précédemment, le groupe Socialiste invite la population yverdonnoise à rejeter ce paquet fiscal.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Acheminement des ordures à Lausanne – TRIDEL)

J'aimerais poser de simples questions à notre Municipalité, selon l'article 59 de notre Règlement.

Bien conscient que les questions soulevées relèvent du domaine de la STRID, il me paraît pourtant profitable, à l'ensemble de notre Conseil, de connaître l'état des travaux concernant le futur acheminement de nos ordures ménagères en vue de leur incinération.

La réalisation de l'usine d'incinération des ordures à Lausanne – TRIDEL - avance, ainsi que le percement d'un tunnel afin d'acheminer les ordures à l'usine par le rail.

Voici donc les questions :

- Quel sera le volume des déchets à acheminer à TRIDEL, tout ou une partie seulement ?
- Quel sera le type de camions choisis afin de privilégier le rail pour acheminer ces déchets de notre Commune et des environs vers la capitale ?
- Le lieu, ou le quai de chargement des futurs wagons avec des camions, est-il déjà défini ?
- Peut-on raisonnablement penser que les coûts d'incinération seront moindres en acheminant nos déchets à Lausanne plutôt qu'ailleurs ?
- Lors d'établissement de contrats avec les usines d'incinération, notre Municipalité est-elle consultée ?

J'admets volontiers que ces questions méritent une réflexion ou des recherches; donc des réponses immédiates ne s'avèrent pas forcément possibles.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Monsieur le Conseiller KLAUS, je répondrai à vos cinq questions lors d'une prochaine séance, en juin ou en juillet, étant entendu que je préfère le faire d'une manière circonstanciée.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Je comprends tout à fait votre position, Monsieur le Municipal, et vous donne rendez-vous lors d'une prochaine séance.

* * * * *

Interpellation de Madame Gloria CAPT (Incivilités en Ville)

A nouveau, des incidents d'une certaine gravité ont créé l'émoi parmi les habitants du centre-ville le week-end dernier. Une nouvelle fois, ceux-ci ont été importunés par des nuisances sonores, des jets d'objets et des déprédations diverses. Une bande de jeunes s'en est pris à tout ce qui leur tombait sous la main et tout particulièrement aux arbres de la Place de la Forge, bien qu'ils ne s'en soient pas contentés et qu'ils aient poursuivi leurs incivilités dans tout le centre.

Ces déprédations ont nécessairement pris du temps et les habitants se demandent comment il est possible que leurs auteurs aient pu agir en toute impunité et sans être dérangés.

L'approche des beaux jours fait craindre aux habitants une généralisation de ces méfaits au cours de chaque week-end.

Le Groupe radical, au nom duquel j'interviens, est pleinement conscient que le travail des policiers s'est considérablement accru ces dernières années pour faire face à la montée des incivilités et de la délinquance et pour répondre à l'attente de la population qui demande une présence policière plus importante. Nous connaissons l'engagement des policiers qui ont pour motivation la volonté de servir, d'avoir un contact avec les gens et d'intervenir au côté de la justice. Nous nous demandons toutefois si tout est mis en œuvre pour que le Corps de Police, qui sert principalement les intérêts de la population, puisse être efficace et travailler dans des conditions convenables.

Cette réflexion nous amène à vous poser, par voie d'interpellation, les questions suivantes.

- 1) Le 4 juillet 2002, notre Conseil a accepté d'engager une dépense importante, visant à augmenter l'effectif de notre Police municipale avec dix nouveaux agents. Nous souhaiterions connaître l'effectif de la Police municipale à ce jour et savoir combien de policiers ont quitté le service et combien ont été engagés depuis la décision du Conseil ?
- 2) Le cas échéant, quelles sont les démarches qui ont été entreprises pour améliorer ou accélérer le recrutement des effectifs ?
- 3) Existe-t-il des synergies entre la Gendarmerie vaudoise et la Police municipale en matière de recrutement ?
- 4) Quels sont, par ailleurs, les objectifs que la Municipalité a fixés à la Police municipale et quels sont les moyens mis en œuvre pour vérifier s'ils sont atteints ?

- 5) Afin d'être plus efficace, la Police a-t-elle l'intention d'accroître le nombre des interventions que ses patrouilles effectuent à pied ou à vélo ?
- 6) La dispersion des locaux attribués d'une part à la Gendarmerie et d'autre part à la Police n'est-elle pas préjudiciable à la rapidité, l'efficacité et la discrétion des interventions ?
- 7) Y a-t-il une collaboration entre les Directeurs des établissements scolaires et la Police pour arrêter des démarches communes ayant pour but d'éviter que des adolescents en âge de scolarité ne traînent dans nos rues le soir et quelles sont du reste les actions actuellement conduites par la Police pour remédier à cet état de faits ?
- 8) Sachant que le nombre des interventions policières s'est considérablement multiplié ces dernières années et que le travail des policiers est devenu de plus en plus complexe, ne serait-il pas possible de les décharger des tâches administratives, parfois ingrates et qui leur font perdre un temps considérable, pour les attribuer à des collaborateurs civils ?
- 9) Comment s'organise la répartition des tâches au sein du Corps de Police, sachant qu'il est dirigé par deux Chefs de service et cela n'est-il pas préjudiciable à l'efficacité de son travail ?
- 10) Pour quelle raison la deuxième ville du canton n'a-t-elle pas un Commissaire de police, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres villes ?

En raison du nombre et de l'importance des questions que nous posons, nous attendons un rapport circonstancié y répondant par écrit, lors de notre prochain Conseil, comme le prévoit l'article 58 de notre Règlement.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je pense que le travail de la Police est visiblement méconnu. Je remercie Madame l'interpellatrice de m'avoir fourni le document en début de séance, ce qui m'a permis de visualiser les différentes interrogations qui font partie de cette interpellation. J'ai un certain nombre de réponses à ces questions, mais j'accepte volontiers de suivre le sens de l'interpellation et de transmettre une réponse écrite et collégiale de la part de la Municipalité. Ceci permettra peut-être d'expliquer le travail de la Police d'une façon large et surtout de répondre d'une façon précise à toutes les questions que soulève l'interpellation.

J'ai encore une petite information à vous donner : Il a été fait un diagnostic de la sécurité dans la région d'Yverdon, financé par 14 communes. Celui-ci a été présenté en avant-première et pour un travail de base à la Municipalité d'Yverdon, qui collabore également avec la Police cantonale et la Police municipale sur ces différents documents. Il sera présenté d'une façon large à toutes les communes qui ont financé ce diagnostic, le 26 mai prochain. Ceci représentera aussi un élément supplémentaire à toutes ces interrogations que vous soulevez.

Il est vrai qu'il fera apparaître les attentes de la population, les reproches, ainsi que les satisfactions, étant donné qu'il y en a aussi. C'est donc par écrit que la Municipalité vous répondra lors d'une prochaine séance.

Madame Gloria CAPT :

Je vous en remercie d'avance, Monsieur le Municipal.

* * * * *

Question de Monsieur Pascal BLUM (Baisse du prix de l'électricité)

Ma question concerne les baisses de tarif de l'électricité, annoncées d'une part par la Municipalité et d'autre part dans le cadre du Comptoir d'Yverdon.

Pour rappel, en décembre 2003, la communication no 18 de la Municipalité nous informait d'une baisse du prix de l'électricité de un centime par kilowattheure sur tous les tarifs du Service des Energies.

A l'inauguration du Comptoir, le 26 mars dernier, Monsieur le Syndic a annoncé une baisse prochaine de 1,5 centimes par kilowattheure pour les PME et les commerces. Un article de la Presse Nord Vaudois du 24 avril 2004 précisait que cette baisse résultait de négociations de la Coopérative d'achat Enerdis avec la Romande Energie, que celle-ci ne serait pas prévue pour les ménages Yverdonnois, que son effet serait rétroactif au 1^{er} janvier 2004 et que la façon de calculer cette baisse ne pouvait pas être communiquée par le Service des Energies.

Les informations qui ont paru dans la Presse, d'après les discussions que j'ai pu avoir avec différentes personnes, semblent avoir créé une certaine confusion au sein de la population, notamment en ce qui concerne « qui a droit à quelle baisse ».

La Municipalité pourrait-elle donner quelques informations plus précises au sujet de ces deux baisses successives, en nous rappelant notamment comment elles ont été calculées et à qui elles profitent.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

En effet, Monsieur le Conseiller BLUM, cet article de la Presse donne le sentiment qu'on aimerait cacher les choses et que les négociations sont faites sous le sceau du secret.

Je peux vous affirmer qu'il n'en est rien. De plus, un sous-titre de cet article m'a également étonné ; celui-ci dit que les ménages sont exclus. Or, vous l'avez rappelé dans votre question il y a un instant, la Municipalité a effectivement décidé, dans un premier temps, étant donné qu'il y a eu une première négociation avec notre fournisseur, de reporter ces prix à la baisse de un centime au kilowattheure sur l'ensemble des citoyens de notre Commune.

Pour ce qui est du deuxième temps, les négociations ne sont pas encore terminées, les lettres d'intention ont été signées, le contrat final pas encore, mais il est à bout touchant. Ce deuxième train de négociation s'est passé d'une manière un peu différente, puisqu'il a été négocié par Enerdis, la Coopérative d'achat dont nous faisons partie. Via Enerdis, nous allons obtenir, pour la ville d'Yverdon-les-Bains, un rabais de notre fournisseur d'environ un million de francs. La Municipalité a décidé, au nom de la relance économique du Nord vaudois, de reporter ce million de francs uniquement sur les tarifs commerciaux, faisant ainsi bénéficier les PME de notre Ville d'un rabais que l'on peut estimer de l'ordre de 1,5 centimes au kWh.

Il n'y a donc rien de secret, rien de caché, cela me paraît être assez claire. Toutefois, si vous le souhaitez, Monsieur le Conseiller, la Municipalité est toujours à disposition pour donner une communication officielle à ce Conseil.

Monsieur Pascal BLUM :

Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse. Pour moi, c'est suffisant ; à vous de juger si vous souhaitez élargir la communication à l'ensemble de la population.

* * * * *

Question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Structures d'accueil – cantines scolaires)

En date du 7 novembre 2002, j'ai déposé, devant ce Conseil, une motion invitant la Municipalité à étudier la possibilité de créer de nouvelles structures d'accueil, tout particulièrement pour répondre aux besoins en matière de cantine scolaire. Cette motion avait été adoptée à l'unanimité.

Il y a une année, en avril 2003, tous les parents d'enfants scolarisés à Yverdon-les-Bains ont reçu un questionnaire pour évaluer les besoins en la matière.

Malgré l'intervention de Monsieur Serge LOVEY, à deux reprises devant ce Conseil, en septembre et en novembre 2003, la population est toujours dans l'attente des résultats de ce questionnaire et des mesures qui en découlent.

Ma question s'adresse donc à la Municipalité :

- Quels sont les résultats de l'enquête effectuée il y a aujourd'hui une année ?
- Quels sont les besoins exprimés par les parents yverdonnois en matière de cantine scolaire ?
- Quelle réponse la Municipalité entend-elle donner à l'expression de ces besoins ? En clair, l'ouverture d'un ou de plusieurs lieux d'accueil supplémentaires pour écoliers est-elle prévue pour la rentrée scolaire prochaine ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Madame la Conseillère, votre motion n'est pas restée dans l'ombre et sous la pile, notre Municipalité ayant travaillé de façon à pouvoir y répondre.

Un groupe de travail a planché largement sur ce questionnaire et a rendu un rapport, qui a été mis à l'ordre du jour de la Municipalité le 29 avril 2004. L'ordre du jour de la séance étant chargé ce jour-là, la Municipalité a reporté sa décision au 13 mai 2004.

Je vous propose de vous donner, dans la prochaine séance, une réponse plus circonstanciée quant au contenu du rapport.

* * * * *

Motion de Madame Claudine GIROUD (Infrastructures urbaines)

Suite à plusieurs interpellations de diverses personnalités yverdonnoises, je vous soumetts une motion concernant des infrastructures urbaines.

Ayant constaté un état de propreté mitigé dans notre Ville, je propose d'augmenter le nombre de poubelles et de cendriers dans les rues, mais aussi de réceptacles pour les crottes de chiens.

Par ailleurs, pour le confort de la population, nous pourrions installer des bancs publics près des arrêts de bus et autres lieux stratégiques.

Ces infrastructures urbaines ne sont que de petites choses qui ont pourtant un grand effet sur le bien-être de la population.

Merci de votre attention.

Madame la Présidente :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois que cette motion est la bienvenue, car on ne pourra jamais se priver des bancs publics chers à Brassens. Si votre Conseil donne à la Municipalité la possibilité d'améliorer le mobilier urbain, puisque c'est aussi ainsi que l'on appelle les bancs publics et autres petits édicules que vous avez suggérés, la Municipalité essaiera sans aucun doute d'améliorer le confort de la population.

Monsieur Jean-Hüques SCHÜLÉ :

Monsieur le Conseiller RUCHET a bien joué, il est habile. Lors d'un débat public, l'éthique professionnelle veut que la partie adverse puisse se manifester.

Madame la Présidente :

Est-ce en rapport avec la motion ?

Monsieur Jean-Hüques SCHÜLÉ :

Non, je croyais qu'on était dans les divers !

Madame la Présidente :

Je disais donc que la parole était toujours ouverte sur la motion de Madame Claudine GIROUD.

Plus personne ne demande la parole et **à la majorité, cette motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

* * * * *

Interpellation de Madame Claudine GIROUD (nouvel horaire CFF – pendulaires yverdonnois)

Le nouvel horaire de Rail 2000 est actuellement en consultation jusqu'au 10 mai.

Je sais que le trajet Yverdon-Berne durera une heure vingt avec vingt minutes d'attente à Neuchâtel alors qu'aujourd'hui, il est d'une durée d'une heure. La décision prise concernant ces changements d'horaires ne pourra être changée dans les dix ans à venir.

- La Commune a-t-elle connaissance d'autres problèmes liés à ce changement ?
- Que fait-elle concrètement pour défendre les intérêts des pendulaires yverdonnois ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité a examiné attentivement, lors d'une récente séance, la proposition et la mise en consultation de ce nouvel horaire CFF. Elle a effectivement constaté, et vous l'avez justement relevé, que la connexion avec Berne s'est dégradée. Nous avons également relevé des problèmes de confort et de capacité, notamment sur la ligne Yverdon-Lausanne et Yverdon-Genève.

C'est la raison pour laquelle Yverdon-les-Bains, qui est la deuxième ville de ce Canton et la vingtième ville de Suisse, estime qu'elle doit être entendue, que les horaires desservant notre Ville ne doivent pas être systématiquement construits depuis Zürich vers la périphérie. Pour manifester sa mauvaise humeur et sa désapprobation, elle a décidé de demander une entrevue à la Direction générale des CFF. Une lettre va donc partir incessamment dans ce but-là, pour défendre réellement ces horaires et offrir à notre population un moyen de transport efficace et performant.

Monsieur Jean-Hügues SCHÜLÉ :

J'avais aussi préparé une intervention qui s'intitule : « Second souffle ».

On parle des villes arteplices, tout le monde se donne la main, c'est donc sur le même sujet puisqu'on fait la liaison avec le groupe.

Concernant la société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat, avez-vous pu prendre des dispositions pour que le nombre de liaisons reliant Yverdon-les-Bains à Neuchâtel soit maintenu ? Il y en a trois aujourd'hui et demain, il n'y en aura bientôt plus que deux, semble-t-il.

Conclusion : le soir, on rentre en train de Neuchâtel à Yverdon ou inversement. Heureusement, le sympathique Y-Mouche, dans ce bout du lac, supplée aux failles regrettables des horaires.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Remplaçante non-qualifiée au Collège des Quatre-Marronniers)

J'ai une question pour le Municipal des Ecoles.

Comment se fait-il que des personnes non-formées et non-qualifiées ont le droit d'enseigner et même d'avoir le poste de maître ou maîtresse de classe ?

Un exemple parmi d'autres : une classe de 2^{ème} année primaire au Collège des Quatre-Marronniers qui est partiellement prise en charge par une remplaçante. Cette personne n'a pas de formation, dans tous les cas pas ayant un rapport avec l'enseignement. De plus, aucune information concernant la remplaçante n'a été transmise aux parents, qui n'ont donc pas la possibilité de la contacter. Ces mêmes parents seraient reconnaissants que la Direction daigne les contacter afin de les tenir au courant de la situation. Je n'attends pas moi-même une réponse pour ce soir, mais les parents souhaiteraient certainement obtenir une réponse avant la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je ne suis pas compétent pour répondre à cette question et vous le savez bien, puisque ce domaine-là est exclusivement du ressort du Canton, depuis l'introduction du processus EtaCom. La gestion des enseignants, des périodes scolaires et de la pédagogie en général, ne sont pas du ressort des communes.

Ce que je peux vous dire, c'est la difficulté que rencontrent les directeurs à trouver du personnel, qu'il soit qualifié ou non d'ailleurs. Cette difficulté est non seulement liée à la démographie scolaire et au nombre de classes, mais également à l'ouverture de la Haute Ecole Pédagogique. Ceci pose un certain nombre de problèmes, étant donné que cette nouvelle filière de formation, qui s'est ouverte ces dernières années, est plus longue que l'ancienne ; elle met du temps à trouver son rythme de croisière et à former des enseignants qualifiés. Il y a une pénurie d'enseignants aujourd'hui sur le marché, ce qui pose des problèmes sérieux aux directeurs.

Deuxième facteur : il faut savoir que la région du Nord vaudois n'attire pas forcément beaucoup les enseignants qui préfèrent visiblement aller enseigner ailleurs dans ce Canton.

Il y a aussi le problème que vous évoquez, avec des personnes non-qualifiées, mais qui peuvent avoir une fibre pédagogique aussi élevée que chez les gens formés. Toujours est-il qu'ils ont parfois des problèmes qu'il s'agit de gérer au mieux et je crois qu'ils le font bien. Je m'arrêterai là dans ma réponse et je crois qu'il faut adresser votre question aux directions des Ecoles concernées et, cas échéant, au Département de la formation et de la jeunesse, pour avoir plus de renseignements sur le sujet.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse. Je ne juge pas la compétence éventuelle de la remplaçante. Ce qui m'a surtout dérangé, c'est le manque de coordination et de liaison entre les directeurs et les parents d'élèves.

* * * * *

Question de Monsieur Patrik DURUZ (Véhicules dans le cimetière)

J'adresse une simple question à la Municipalité.

Les personnes qui se rendent au cimetière, pour y entretenir une sépulture, ou simplement pour y honorer la mémoire d'un proche, ont à mes yeux le droit absolu de s'y trouver au calme. En effet, ces personnes se trouvent dans un état de recueillement qui mérite le plus grand respect.

Or, ces derniers temps, les beaux jours aidant, des véhicules en tous genres ont refait leur apparition sur l'allée centrale du cimetière. De nouvelles plaintes se font donc entendre dans la population, malgré des interventions répétées devant ce Conseil. Une visite des lieux laisse rapidement apparaître que les gens qui empruntent cette allée centrale ont pour seul but de ne pas contourner le cimetière par le trottoir longeant les Pugessies. Une large majorité de ces passants d'ailleurs, est tout à fait respectueuse envers les lieux. D'autres, malheureusement, ne comprennent pas qu'ils ne traversent pas un champ de foire et adoptent des comportements absolument intolérables.

Quand il y a un courant d'air, on ferme la fenêtre. De même, je pense que la plus simple des solutions à ce problème serait de fermer solidement les accès du cimetière par le côté sud, pour régler définitivement ce problème.

Concrètement, en plus du portail actuel donnant sur les Pugessies, qu'il s'agirait de cadenasser, il faudrait empêcher le passage, tant sous l'accès couvert à la morgue qu'entre ce dernier et la clôture actuelle. J'imagine que le peu d'ayants droit pourrait sans peine disposer des clés, permettant, le moment venu, d'ouvrir les passages en question.

D'autre part, je suis convaincu que les usagers respectueux du raccourci scarifieront sans problème cette économie d'environ cent septante mètres, au bénéfice de la tranquillité des lieux.

Considérant donc, au risque de me répéter, que le calme des visiteurs doit passer en toute première priorité, je demande à la Municipalité, s'il lui est possible, à court terme, de faire fermer à tout accès public, le côté sud du cimetière.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La réponse est non, étant donné qu'on a déjà essayé de faire toutes sortes de réflexions dans ce secteur-là. On a regardé avec le Service d'URBAT pour savoir quels étaient les moyens qu'on pouvait mettre en oeuvre, mis à part les patrouilles de Police, qui ont eu lieu au niveau du contrôle des personnes qui sont autorisées à traverser le cimetière. Tout le monde sait très bien que ce n'est pas possible d'être présent en permanence dans ce lieu.

La 2^{ème} solution était de donner une information aux écoliers via la Direction des écoles, à savoir les informer que le cimetière est un endroit particulier, à respecter, et que ce n'est pas un raccourci pour éviter les creux qui sont dans le secteur du Castrum, effectivement. Le problème auquel on est confronté actuellement, avec les différents Services communaux, CPO ou URBAT, c'est le portail qui donne du côté de la rue du Valentin. Ce portail est grand et doit permettre non seulement aux personnes qui veulent accéder facilement au cimetière de pouvoir le faire, mais aussi aux personnes qui ont des problèmes de mobilité. Il faut que cela soit utilisable, relativement facilement, ce qui est difficile avec toutes les mesures techniques qui sont à disposition actuellement.

Il reste une porte qui doit être manœuvrée par tout un chacun, ce qui peut obliger les cyclistes à descendre de leur vélo, mais ils peuvent remonter de l'autre côté et continuer. Il y a ensuite les accès et peut-être sous-estimez-vous l'activité qu'il peut y avoir dans un cimetière. On a regardé avec les nombreuses personnes qui travaillent au cimetière, que ce soient les marbriers, le Service des jardins, les Pompes Funèbres : il a été imaginé un système mixte, de loin pas satisfaisant et qui ne va pas dans votre direction. La moitié du portail du côté du parking a été fermée, ce qui permet à tous les véhicules de passer facilement. Si on voulait organiser un système beaucoup plus sophistiqué, on pourrait imaginer un système avec un portail et une télécommande, ou autre chose qui irait dans ce sens-là, ceci afin d'éviter aux personnes de devoir descendre de leur véhicule.

Jusqu'à maintenant, on n'a pas trouvé. Vous dire non comme je vous l'ai dit au début, j'ai peut-être tort, dans le fond. On devrait renvoyer cette question encore une fois à la Municipalité, afin que celle-ci fasse une proposition à ce Conseil. Si celui-ci est d'accord de faire l'investissement, qui pourrait être conséquent, on pourrait essayer de juguler un peu ces transits inadmissibles dans le cimetière.

Je change d'avis, ce qui n'est pas interdit, et je vous propose d'en prendre note et d'en reparler en Municipalité. Je pourrai ainsi vous répondre d'une façon plus détaillée et surtout plus étayée. Jusqu'à maintenant, on n'a pas trouvé, mais il n'est pas interdit de penser qu'on va peut-être trouver une solution qu'on vous proposera lors d'une prochaine séance.

Monsieur Patrik DURUZ :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse, et surtout pour le courage de la fin de sa réponse !

* * * * *

Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Place de jeu des Quatre-Marronniers)

Ma question s'adresse à la Municipalité ; elle concerne la place de jeux située à l'intérieur du petit parc des Quatre-Marronniers.

Suite à une motion de Monsieur Gilles Verdon, nous avons alloué un certain montant pour la mise en conformité des différentes places de jeux au sein de la Commune. Je me réjouis de constater que les éléments dangereux ont été rapidement démontés.

Cependant, la place de jeux des Quatre-Marronniers, située en face d'une école, n'a de loin plus l'attractivité d'antan. Que pouvez-vous nous dire concernant l'avancement des travaux de réaménagement de ces différentes places de jeux ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Les travaux avancent ; l'infrastructure en bois a été faite. Pour l'infrastructure de tapis en tartan à certains endroits, on attendait les beaux jours. Ils sont là et d'ici fin juin, tout devrait être en ordre, conformément au vote de la motion Verdon traitée l'automne dernier.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Pour compléter l'information de Monsieur le Municipal BURKHARD, deux chevaux de bois ont été installés cette semaine au jardin des Quatre-Marronniers. Je suis cela de très près, étant donné que j'habite dans ce quartier.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE (Reprise de congés – personnel communal)

L'heure n'étant pas trop avancée, j'ai encore deux questions et une réponse.

Première question : **Reprise de congés.**

Entre nous, heureusement que nous n'avons pas encore rejoint l'Union européenne le week-end dernier. Etre membre des 25 ne serait peut-être pas très bon pour certaines conventions collectives et application de jours de congés fériés.

S'agissant de l'excellent personnel communal, j'adresse une question à la Municipalité. On peut lire à l'article 33 du statut du personnel : *« Les jours fériés, autres que le dimanche et auxquels le personnel a droit sont : 1er janvier, 2 janvier, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Ascension, 1er mai, Lundi de Pentecôte, 1er août, Lundi du Jeûne fédéral, Noël. La veille des jours fériés, le travail de l'après-midi se termine une heure plus tôt. Les jours fériés mentionnés ci-dessus sont compensés lorsqu'ils coïncident avec un samedi ou un dimanche. Les modalités de compensation seront déterminées en début d'année par la Municipalité ».*

Il y a donc à reprendre pour cette année 2004: le samedi 1^{er} mai, le dimanche 1^{er} août et le samedi 25 décembre. La Municipalité a-t-elle déjà pris les dispositions nécessaires pour les compensations de 2004, ou verra-t-on les services communaux et l'administration fermer pour prendre ces 3 jours et, ce qui me froisse, les 3 heures de veille de fête qui n'existent pas.

- Ces 3 heures seront-elles données au personnel et les 3 jours seront-ils pris en jours isolés sans les 3 heures ?

La générosité a des limites. Si je pose cette question, c'est que des collaborateurs m'ont signalé cette perte de 3 heures, tout cela sans penser que des moins bien lotis n'auront pas 10 jours fériés et pas de reprise de jours perdus.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais tout d'abord apporter une réponse concernant la reprise des 3 heures, soit de 16h à 17h les jours précédents les jours fériés. Lors d'une séance avec les chefs de Services, décision a été prise de ne pas reprendre ces 3 heures.

Par contre, en ce qui concerne les 3 jours que vous avez parfaitement décrits, ces jours fériés tombant sur des week-ends sont repris, selon la teneur actuelle du statut du personnel communal. Néanmoins, la commission paritaire, qui a été remise en activité récemment, traite un certain nombre de problèmes, comme l'horaire mobile, par exemple, et ces points-là seront examinés en toute collégialité et en toute objectivité.

Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE :

Je remercie Monsieur le Syndic pour la clarté de sa réponse, qui met un terme à la question que j'ai posée, sans faire de reproche à quiconque dans le cadre du personnel communal.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE (Place de la Gare - fermeture du Buffet de la Gare)

Ma deuxième question concerne la **place de la Gare**.

Avec la fermeture du Buffet de la gare programmée pour dimanche soir et mis à part une buvette donnant sur le quai 1, qui sera ouverte jusqu'au 31 mai prochain, j'ai quelques craintes concernant l'image désagréable et l'impression de vide qu'auront les touristes et pendulaires quand ils arriveront sur cette place déserte. Plus de stand avec une douce musique, mais alors une ribambelle de planches à roulettes, parfois dangereuses, la halle aux taxis et quelques affiches placardées dans un désordre désopilant et sans goût sur les colonnes.

Avec 6'000 pendulaires et visiteurs chaque jour, je pose la question suivante au Municipal d'URBAT, Monsieur Paul-Arthur TREYVAUD :

- Dans le crédit de Fr. 10'800'000.-, votés il y a quelques années pour la réalisation de la place de la gare qui a fort belle allure, il était, semble-t-il, prévu un aménagement avec un plan d'eau devant la gare. Yverdon-les-Bains, ville d'eau, et quelques bacs à fleurs. Voilà une belle formule. On peut rêver....
- L'Expo 02 est terminée depuis de nombreux mois, rien ne bouge, qu'en est-il ?
- Ne pourrait-on pas prévoir, pour l'ouverture de la saison touristique, une animation sur cette place ? Par exemple, un grand tableau lumineux, comme on en trouve dans les grandes villes, annonçant les manifestations du jour et du lendemain ?
 - Ce soir à l' Echandole 20h, les Ouahs !
 - Fête des Mères à la Marive !
 - Grand loto à 14h30 et 20h00 !
 - Dimanche 15h : YS-Monaco !
 - Centre-ville, magasins ouverts jusqu'à
 - Terrasses accueillantes, etc.

Il ne serait pas nécessaire d'engager une personne pour rédiger les textes sur l'ordinateur.

Avec une collaboration éventuelle de partenaires comme la SIC, l'OTTY ou l'USLY, la Municipalité pourrait acheter un tel tableau. Son coût est de Fr. 8'000 à 10'000.-, Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL connaît le tarif, car on en a parlé à la commission Marive. Ce serait une sacrée carte de visite pour la ville et ses nombreux touristes et aussi un vecteur d'informations communales.

Puis, restons encore dans ce coin : il faudrait éventuellement prévoir des tickets, comme à la poste, pour trouver une place sur les bancs squattés à longueur de journée au Jardin japonais. Il faudrait interdire aussi que ce magnifique lieu de repos et de détente ne devienne un « pipidrome » pour les chiens. Les touristes vous en seront très reconnaissants.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

URBAT a préparé, pour la place de la Gare, soit l'espace situé entre le parvis de la Poste et la terrasse du Buffet, un projet d'aménagement qui sera très prochainement soumis à la Municipalité. Je ne vais pas vous le décrire, car je priverais ainsi mes collègues la possibilité de l'amender, l'améliorer bien sûr, ou de proposer tout autre chose. En revanche, je peux vous dire quels sont les concepts ou les principes qui ont été retenus.

Il a été retenu, sur cet espace entre la Poste et la terrasse du Buffet de Gare, une possibilité, mais la Municipalité pourra en définitive choisir autre chose, de réaliser trois petits bâtiments.

- Un aurait pour objet de donner aux personnes qui attendent un taxi, ou les transports publics, la possibilité de s'asseoir à l'abri.
- Un autre aurait pour objet d'être le support d'une œuvre, si possible d'art, qui mettrait en évidence le thème de l'eau.
- Le troisième bâtiment rejoindrait, semble-t-il, le totem déroulant que vous nous proposez. Celui-ci permettrait de tenir au courant la population des actualités quotidiennes, des manifestations, en bref tout ce que vous venez de mentionner, car un rétroprojecteur serait installé au dos, permettant de projeter les éléments que vous souhaitez.

Cela n'empêche pas la Municipalité d'examiner autre chose et de donner suite à votre proposition qui consiste à acheter ce que Monsieur CHIRAC avait fait mettre dans les rues de Paris avant de devenir Président de la République : ces photos, sur lesquelles on voyait s'afficher les principales manifestations de la ville avaient probablement, j'imagine, contribué à son succès.... mais Yverdon-les-Bains n'est pas Paris et nous avons des impératifs budgétaires qui ne sont pas les mêmes...

Cela étant, il nous paraît encore utile, au niveau des concepts ou des principes, d'ajouter que l'on souhaite aménager des nouveaux abris pour les motos. Il y a des abris pour les vélos mais, lorsqu'il pleut plus particulièrement, pour des raisons évidentes, ces abris sont généralement squattés par des motos... on pourrait imaginer de construire aussi des abris pour les motos et ils seraient placés de l'autre côté de la rue, sur la place d'Armes. Ces abris permettraient de libérer l'espace suffisant pour les vélos.

D'autre part, vous parlez des bancs publics. Vous souhaitez qu'il y en ait d'avantage. Vous suggérez, semble-t-il, que ne puissent s'asseoir que les personnes qui ont un ticket, comme à la Poste. Il faut donner la chance aux moins favorisés et j'espère tout de même que les personnes qui n'ont pas le « ticket » pourront aussi s'asseoir sur ces bancs-là !

Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD pour sa réponse. J'imagine qu'il y a un délai. Est-ce que cela sera pour 2017, ou pour 2006, comme pour la piscine ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité devrait en principe examiner le projet d'URBAT la semaine prochaine. Ensuite, il y aura évidemment une demande de crédit, cela dépend du Conseil ; il y aura mise à l'enquête publique, cela dépend de la population. S'agissant des délais, tout est possible. Ce qui est sûr, c'est que la Municipalité souhaite en discuter la semaine prochaine.

Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE :

Je remercie encore une fois Monsieur le Municipal TREYVAUD et je m'adresse au Vice-Syndic, Monsieur BURKHARD :

Ne pourrait-on pas mettre au moins trois bacs à fleurs, sur cette place squattée par les skateboards ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

On peut tout faire sur cette place, elle a été pensée, réfléchi, on a fait une place minérale. On prend note de votre question et on regardera avec mon collègue TREYVAUD ce qu'on peut envisager de faire.

Monsieur Pierre-André MICHOD :

J'abonde dans le sens de Monsieur SCHÜLE et je poserai simplement une question au sujet des travaux qui vont être entrepris au Buffet :

- Est-ce qu'on sait déjà si les CFF ont pris les devants pour décorer le chantier ? Cela se voit actuellement de plus en plus ; au lieu de mettre des panneaux de chantier, ce qui serait effectivement laid sur cette place, les CFF pourraient décorer le chantier, ce qui donnerait un aspect sympathique sur cette place. On a vu dans plusieurs villes des fresques, ce sont des bâches à trous où on peut faire des dessins très sympathiques, mettre des photos ou encore de la publicité et noter par exemple : réouverture dans quelques mois.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Lors d'une récente rencontre avec les responsables du secteur immobilier des CFF, nous avons évoqué un certain nombre de problèmes, dont les délais. Les CFF ont bon espoir de pouvoir réouvrir ces locaux vers la fin de l'année 2004. Cela dépendra, comme le disait tout à l'heure mon collègue TREYVAUD, de la mise à l'enquête et des éventuelles oppositions que ce projet pourrait susciter. Nous n'avons pas parlé de l'aspect esthétique de ce chantier. Je prends note de votre proposition et nous la transmettrons à qui de droit.

Monsieur Gilles VERDON :

Je me permets de rebondir sur ce qu'a dit Monsieur SCHÜLE.

Je fais partie de la Commission du jumelage de notre belle Cité et celle-ci s'est souvent trouvée un peu triste de voir qu'il n'y a jamais de panneau mentionnant les villes jumelées ; je pense que la population n'est pas informée. Pour la mise en place de panneau d'information, l'aspect économique a souvent été avancé, étant donné que c'est coûteux. Pourquoi ne pas greffer, ne serait-ce qu'une information concernant ces villes ? Je pense que les citoyens doivent être informés, c'est quelque chose qui fait partie de notre Ville, qui tisse des relations entre différentes villes.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'ai oublié quelque chose dans l'intervention de Monsieur SCHÜLE : il était fait mention, sauf erreur, de la disparition du Buffet et de la nécessité de faire en sorte que les milliers de piétons qui traversent cette place puissent se restaurer. Dans les négociations avec l'entreprise des CFF, la Municipalité a obtenu que ceux-ci installent, sur cette place, durant l'été, puisque les travaux devraient durer jusqu'à la fin de l'année, une buvette provisoire.

Pour répondre à d'autres propositions qui viennent d'être émises, Monsieur le Syndic a répondu. S'agissant de l'esthétique du bâtiment pendant les travaux, on pourrait imaginer, comme l'a fait Monsieur CRISTO pour le Reichstag, que l'on entoure ce bâtiment d'une enveloppe, ce qui pourrait donner un très bel effet. Je ne suis toutefois pas persuadé que les CFF seraient d'accord de s'engager dans des dépenses de cette nature !

En revanche, comme le propose Monsieur VERDON, il paraît tout à fait possible de faire allusion aux villes amies, jumelées, avec lesquelles nous avons des accords, étant donné que l'œuvre d'art dont on parlait tout à l'heure, qui évoque le thème de l'eau, pourrait être - mais encore une fois l'avis de la Municipalité est réservé - une façade le long de laquelle l'eau coulerait verticalement, semblable à celle que l'on peut voir à l'entrée d'Estavayer. Comme l'eau est en principe propre et qu'elle est transparente, on pourrait imaginer que sur la façade, on fasse apparaître des inscriptions, comme les écussons des villes amies ou jumelées.

* * * * *

Réponse de Monsieur Cédric PILLONEL à Monsieur Patrik DURUZ concernant le préavis no 6.

Au début de notre Conseil, nous avons traité du préavis no 6, concernant des rénovations de la Chapelle d'Yvonand de la paroisse catholique. Monsieur DURUZ a posé toute une série de questions, qui sont malheureusement restées sans réponse. J'ai cru, au mouvement que faisait Monsieur TREYVAUD, qu'il voulait répondre, raison pour laquelle je me suis abstenu de le faire.

Comme il n'y a finalement pas eu de réponse, je pense que quelques-unes méritent d'être données et j'ai noté quatre points : vous parlez du découpage territorial qui amenait cette paroisse à couvrir 37 communes de façon peu habituelle, des normes légales actuelles, de la répartition financière entre les communes et de l'état juridique du propriétaire des lieux.

- S'agissant du découpage territorial historique, les catholiques étant peu représentés dans le Canton lorsque les paroisses ont été instituées, la paroisse catholique d'Yverdon recoupe toutes les paroisses de toutes les communes environnantes. Il faut bien se rappeler que l'Eglise évangélique réformée vaudoise est une création de l'Etat de Vaud, ce qui n'est pas le cas de l'Eglise catholique. De ce fait, les structures administratives de l'Eglise protestante calquent les structures communales, ce qui n'est pas le cas pour l'Eglise catholique.
- Au niveau des normes légales vieillottes, je trouve que vous êtes un peu sévère, Monsieur le Conseiller. Sauf erreur, la nouvelle Constitution vaudoise, dans les articles 170 et suivants, garanti à l'Eglise évangélique réformée vaudoise et à l'Eglise catholique, telles qu'elles sont établies dans le Canton de Vaud, une reconnaissance de droit public. La collectivité doit veiller à l'entretien des lieux de culte, ce qui se fait actuellement. La loi qui est citée dans le préavis est parfaitement compatible avec la nouvelle Constitution vaudoise qui a été votée en 2003. Je ne pense pas que l'on puisse dire que cette Constitution est vieillotte.

- Pour ce qui est de la répartition financière, selon la Constitution, ce sont les communes qui entretiennent les lieux de culte et non l'Etat. C'est donc assez logique que toutes les communes qui font partie de la paroisse catholique et où se trouvent des catholiques paient au prorata du nombre de catholiques. Il ne s'agit pas de compter les bestiaux, comme vous l'avez dit. Il s'agit simplement d'utiliser le système qu'utilisent la plupart des collectivités, notamment pour les transports scolaires dans l'arrondissement de Grandson, où les communes paient au prorata du nombre de leurs élèves. Par rapport au nombre de catholiques, l'état civil tient un état précis du nombre de fidèles des différentes religions reconnues ; les chiffres sont donc actuels et précis.
- Pour la dernière question, soit qui est propriétaire des lieux, le propriétaire est la paroisse catholique d'Yverdon, qui a une structure plus ou moins indépendante dans le cadre de la communauté catholique d'Yvonand, mais qui dépend administrativement de l'Association de la paroisse catholique d'Yverdon. Cette paroisse catholique est une association de droit privé et elle fait partie de la Fédération des paroisses catholiques du Canton de Vaud, reconnue par le canton de Vaud. Elle est l'interlocutrice privilégiée, entre l'Etat et les catholiques.
- Enfin, la Constitution reconnaît l'Eglise catholique telle qu'elle est établie dans le canton de Vaud et non telle que certains le souhaiteraient, ce qui fait que ce n'est pas une institution d'Etat, mais une association privée. En fin de compte, la propriété de la chapelle importe peu, vu que la Constitution impose aux collectivités publiques de s'occuper de l'entretien et des frais de culte.

Voilà, je trouvais important que ces notions soient claires.

* * * * *

Monsieur Jean-Hüques SCHÜLE :

J'ai dit tout à l'heure que Monsieur le Conseiller RUCHET avait bien joué, car il a capté l'attention des téléspectateurs.

Je le répète, dans un débat public, l'éthique veut que la partie adverse puisse se manifester. C'est un droit de réponse équitable.

Paquet fiscal : en bref, précisons que celui-ci vise à alléger les familles et les classes moyennes, à encourager l'accession à la propriété et à dynamiser la place financière suisse. La brochure qui accompagne les bulletins de vote est explicite, il vaut la peine de consacrer un moment pour la découvrir.

Les buts sont les suivants :

- Améliorer l'équité par des allègements d'impôt pour les couples mariés et la famille.
- Simplifier l'imposition du logement et encourager l'accession à la propriété.
- Améliorer le droit de timbre.

En résumé, concernant le paquet fiscal, un OUI du peuple marquerait un coup d'arrêt aux partisans du tout à l'Etat, celui-ci devant aussi économiser. Il résonnerait également comme un signal de confiance de la population et créerait les conditions nécessaires à une croissance retrouvée. Que le projet soit combattu par la Gauche n'a rien d'étonnant, quand on connaît son goût immodéré pour la dépense publique !

Il faut saisir les occasions de baisse d'impôts quand elles se présentent, et ce d'autant qu'elles sont rares. Je ne donnerai pas de mot d'ordre, je suis trop respectueux de la démocratie, mais personnellement, je voterai OUI au paquet fiscal.

* * * * *

Madame la Présidente :

Y-a-t-il d'autres interventions ? La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter ?

* * * * *

Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND à Madame Claudine GIROUD (Pierceurs à Yverdon-les-Bains)

Voici les renseignements que j'ai pu recueillir avec l'aide des services concernés :

Première question de Madame GIROUD : pouvez-vous me dire combien il y a de pierceurs à Yverdon-les-Bains ?

- Actuellement, nous ne recensons à Yverdon-les-Bains que deux salons de piercing.

Deuxième question : comment l'hygiène est-elle contrôlée ?

- Selon les informations communiquées par le Service de la Santé Publique, il n'y a actuellement aucune base légale qui régleme la pratique du piercing. Seules des recommandations relatives à l'hygiène sont édictées par le Service de la Santé Publique.

- Sur mandat de l'OFSP, un groupe de travail, auquel sont associés des représentants des services sanitaires cantonaux, des tatoueurs et des pierceurs, planche sur un projet de réglementation.

Troisième question : Quelles sont les exigences demandées aux pierceurs lorsqu'un mineur fait appel à eux et sont-ils dans l'obligation d'exiger une autorisation parentale. Si oui, comment est-ce contrôlé ?

- Le service du médecin cantonal ne nous a pas signalés de plainte relative aux activités de piercing, mis à part quelques parents réagissant au fait que leurs enfants mineurs aient pu se faire piercer à leur insu.
- A défaut de base légale, les pierceurs n'ont pas d'obligation de s'assurer que la personne sollicitant une prestation soit majeure ; il n'y a aucune exigence pour les adolescents de prouver leur âge.
- La Police municipale n'a aucun mandat dans ce sens qui lui permettrait d'effectuer des contrôles dans les salons de piercing.

Je m'excuse si la réponse peut sembler « limite », mais je pense que dans 6 mois, voire une année, on aura une réponse un peu plus large, si une législation se met en place par rapport à cela.

* * * * *

Madame la Présidente :

La Municipalité a-t-elle d'autres réponses à nous apporter ce soir ?

Cela ne semble pas être le cas. Si plus personne ne demande la parole, la discussion est close et nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation. Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous le jeudi 3 juin et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 21h50

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Nathalie SAUGY-ANHORN

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 6 mai 2004

	Pages
1. Appel	87
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2004	88
3. Démission.....	88
4. Assermentations.....	89
5. Communications de la Présidente	90
6. Communications de la Municipalité	91
7. Préavis no 6 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 140'000.- pour des travaux de rénovation à la chapelle d'Yvonand de la Paroisse catholique d'Yverdon. (Monsieur Jacques LEVAILLANT, rapporteur ad hoc)	91
8. Préavis no 08/04 concernant concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 505'000.- pour la construction de la station transformatrice "Sciences" dans le périmètre du PST, pour l'alimentation des halles "Herren" ; une demande de crédit d'investissement de Fr. 73'000.- pour le remplacement de conduites d'eau et de gaz à la rue de Clendy ; une demande de crédit d'investissement de Fr. 107'000.- pour le remplacement de conduites de gaz à Grandson, à la ruelle des Renards et au chemin de Borné Nau. (Madame Joëlle MONNIN, rapportrice)	94
9. Préavis no 11/04 concernant la demande de naturalisation présentée par Monsieur Micael Domingos Cesar. (Madame Marceline MILLIoud, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice).....	99
10. Election d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	101
11. Propositions individuelles et interpellations	102
<i>Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Paquet fiscal).....</i>	<i>102</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Acheminement des ordures à Lausanne – TRIDEL)</i>	<i>103</i>
<i>Interpellation de Madame Gloria CAPT (Incivilités en Ville).....</i>	<i>104</i>
<i>Question de Monsieur Pascal BLUM (Baisse du prix de l'électricité).....</i>	<i>106</i>

<i>Question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Structures d'accueil – cantines scolaires).....</i>	<i>107</i>
<i>Motion de Madame Claudine GIROUD (Infrastructures urbaines).....</i>	<i>108</i>
<i>Interpellation de Madame Claudine GIROUD (nouvel horaire CFF – pendulaires yverdonnois)</i>	<i>110</i>
<i>Question de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Remplaçante non-qualifiée au Collège des Quatre-Marronniers).....</i>	<i>111</i>
<i>Question de Monsieur Patrik DURUZ (Véhicules dans le cimetière)</i>	<i>112</i>
<i>Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Place de jeu des Quatre-Marronniers).....</i>	<i>114</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE (Reprise de congés – personnel communal)</i>	<i>115</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE (Place de la Gare - fermeture du Buffet de la Gare).....</i>	<i>116</i>
<i>Réponse de Monsieur Cédric PILLONEL à Monsieur Patrik DURUZ concernant le préavis no 6.</i>	<i>120</i>
<i>Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND à Madame Claudine GIROUD (Pierceurs à Yverdon-les-Bains)</i>	<i>122</i>